

Faire un DU après une licence

Par **Maria49**, le **21/06/2024** à **16:27**

Je sors d'une licence de droit et j'ai entendu parler des diplômes universitaires.

Je n'ai pas de master pour l'année prochaine et je voulais savoir si faire un DU à un réel impact sur le marché du travail.

Je voudrais faire un DU propriétés intellectuelles sur 1 an à distance, mais est ce que ça vaut le coup ? Car je ne trouve pas vraiment d'explications sur les DU.

Merci d'avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/06/2024** à **08:32**

Bonjour

Alors la particularité du DU est que malgré son nom, il n'est pas un diplôme mais plutôt une formation qui est validée par la remise d'un titre.

C'est toujours une plus-value sur le CV même si cela ne vous permettra pas de passer devant un candidat titulaire d'un Master. En revanche, cela vous distinguera des autres candidats n'ayant qu'une licence.

D'ailleurs je vous encourage à recandidater l'année prochaine en Master, car le fait de passer un DU démontrera que vous ne vous êtes pas accordé une année blanche et que vous avez voulu améliorer votre dossier.

Par **Zénas Nomikos**, le **24/06/2024** à **20:40**

Bonjour,

sur le DU :

<https://www.leparisien.fr/etudiant/orientation/universites/diplome-universitaire-du-une-formation-complementaire-pour-se-specialiser-CZOP6KCE3ND47GF233NAN6GXLA.php>

[quote]

D'ailleurs je vous encourage à recandidater l'année prochaine en Master, car le fait de passer un DU démontrera que vous ne vous êtes pas accordé une année blanche et que vous avez voulu améliorer votre dossier.

[/quote]

totalément d'accord avec Isidore